



COMITÉ DÉPARTEMENTAL de BADMINTON de L'YONNE



RAPPORT COMMISSIONS - FORMATION Saison 2020-2021

Annexe : 06

Version 1 du 26 juin 2021

RAPPORT COMMISSIONS - FORMATION	1
1 - Rôle de la Commission Formation	2
1.1 Rappel des textes	2
1.2 Les missions	2
2 - Les techniciens	2
2.1 Les filières fédérales des bénévoles	2
2.1.1 Effectifs	2
2.2 Les filières professionnelles	3
2.2.1 Effectifs	3
2.3 Observations	3
2 - Les labellisations	3
2.1 EFB	3
2.2 Club Avenir	3
3 - La Formation des dirigeants	4
4 -Formateurs	4
4.1 Obligations	4
4.2 Formateur Officiel technique	4
4.3 Formateur Technicien	4
4.4 Tuteur et certificateur de technicien	4
5 - Éligibilité des formations	4
6 - Compte Engagement Citoyen	4
7 - Conclusions et Conseils	4
7.1 Conclusions	4
7.2 Conseils	5

1 - Rôle de la Commission Formation

1.1 Rappel des textes

La commission formation n'est pas obligatoire sur le comité car cette compétence est dédiée aux ligues via Formabad.

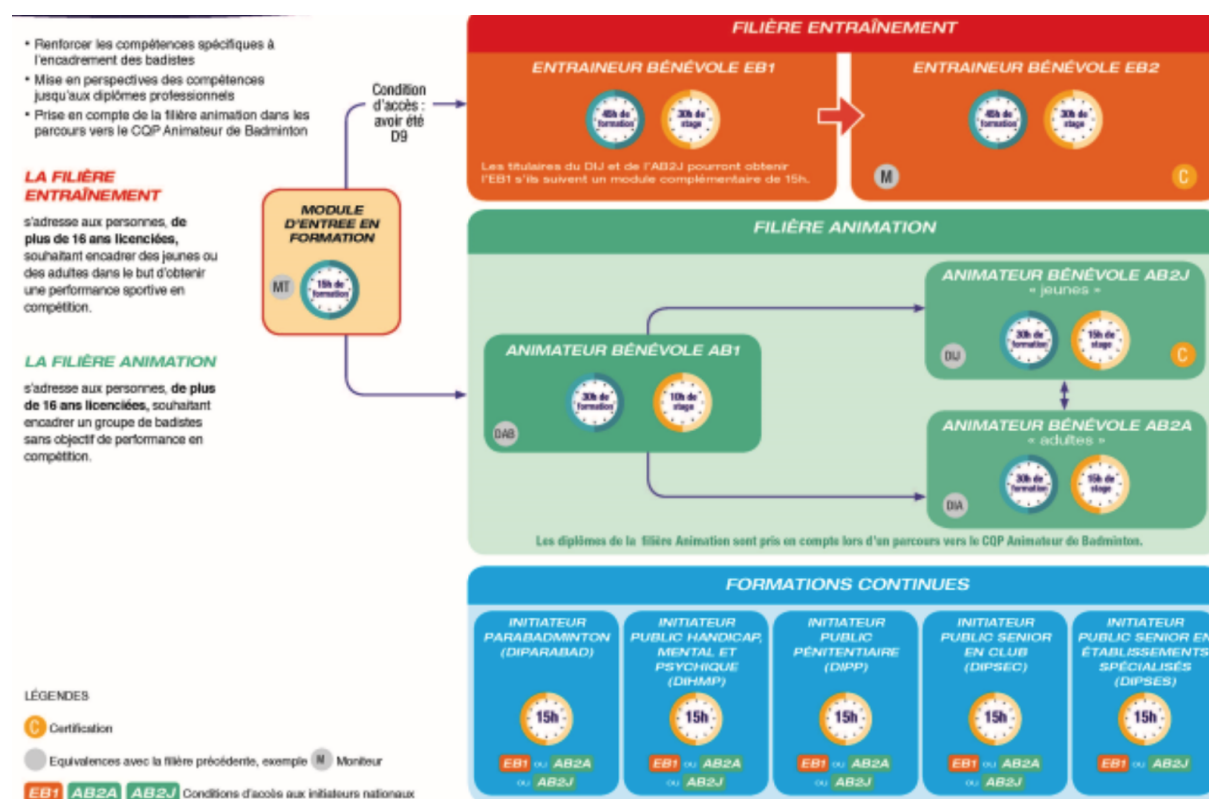
1.2 Les missions

Les missions dédiés au niveau départemental sont :

- de remonter à la ligue les demandes des clubs ;
- d'initier une formation locale si le nombre le permet ;
- de faire des demandes pour le territoire auprès de la ligue ;
- de former des formateurs (FF2 technicien et OT) sur l'Yonne

2 - Les techniciens

2.1 Les filières fédérales des bénévoles



2.1.1 Effectifs

Sur 22 personnes référencées cette saison nous perdrons 6 personnes la saison prochaine.

Module d'entrée en formation = 4

Diplôme d'Animateur Badminton = 8 (ancien + 5 ans)

Animateur Bénévole 1 = 5

Entraîneur Badminton = 1 (ancien + 5 ans)

Diplôme d'Initiateur Jeunes de Badminton = 2

Animateur Bénévole 2 Jeunes = 2

2.2 Les filières professionnelles

Le badminton n'est pas un sport à risque et à ce titre, les entraîneurs d'autres sports peuvent intervenir contre rémunération selon leurs qualifications.

Pour plus d'information :

<https://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/diplomes-et-encadrement/encadrement-des-activites-physiques-ou-sportives-contre-remuneration/>

2.2.1 Effectifs

Un seul professionnel ayant la spécialité badminton est référencé sur le territoire.

Diplôme d'Etat mention badminton : 1

2.3 Observations

Les éducateurs sont essentiels pour les clubs afin de permettre de prodiguer à leur loisirs les conseils nécessaires à l'apprentissage.

Il est indispensable pour les enfants et les communes notamment lors des demandes de subventions justifiant d'un projet de développement.

Il permet aussi la labellisation des écoles EFB qui selon le niveau rassurent les parents et permet d'attester auprès de la Mairie de niveau.

D'autre part, lors des sélections, la ligue s'appuie sur ces écoles.

2 - Les labellisations

2.1 EFB

Les éducateurs permettent de labelliser en EFB et l'obtention du nombre d'étoiles dépend du nombre de points sur les 1 000 possibles.

Les points des éducateurs sont :

1 Educateur diplômé au minimum animateur Bénévole 1 (AB1) ou équivalent = 15 points

Bonus : animateur Bénévole Jeunes (AB2J) ou équivalent (10 pts/diplômé, maximum 4) = 40 points

Bonus : entraîneur Bénévole (EB2) ou équivalent et CQP (15 pts/diplômé, maximum 3) = 45 points

Bonus : Breveté d'État (BEES) / DE / DES (25 pts/diplômé, maximum 2) = 50 points

Tous les encadrants doivent être licenciés à la FFBaD.

Le nombre maximum est de **150 / 1 000**

2.2 Club Avenir

Le label Club Avenir permet l'attribution d'une aide fédérale de 1 000 € au club qui doit respecter un cahier des charges.

3 - La Formation des dirigeants

Des formations **gratuites** aux dirigeants ont été mises en place sur les différents supports que ce soit poona, le compte associatif, le compte bénévole, etc....

Peu de personnes ont participé à ces formations qui nécessitent du temps pour le formateur.

Des tutoriels supports ont été créés dont la propriété est à la société FORME TOTAL SPORT.

4 -Formateurs

4.1 Obligations

Pour être formateurs, la personne doit dans un premiers temps avoir un niveau dans la filière et être reconnue par la fédération.

Avant la formation FF1 et FF2, Il faudra compter entre 4 à 6 ans pour le devenir formateur étant donné les prochaines obligations de l'état.

4.2 Formateur Officiel technique

Un formateur identifié sur le territoire.

4.3 Formateur Technicien

Un formateur identifié sur le territoire.

4.4 Tuteur et certificateur de technicien

Un tuteur/certificateur identifié sur le territoire.

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/encadrement/formateurs/documents-utiles/>

5 - Éligibilité des formations

Les formations payantes pour la saison prochaine devront être éligibles au **compte personnel de formation**.

Cela implique de nombreuses obligations.

6 - Compte Engagement Citoyen

Le compte engagement citoyen a été mis en place en 2017 et permet l'obtention de 240 € sur le "**compte personnel de formation**".

Pour en bénéficier un tutoriel a été effectué.

7 - Conclusions et Conseils

7.1 Conclusions

La fédération permet aux clubs affiliés de se démarquer des clubs non affiliés par la qualification de leurs licenciés et n'est pas utilisé par les clubs.

Le CQP qui est intégré dans la filière bénévole n'est pas exploité par les clubs qui cherchent chaque année des compétences pour le développement de leur écoles mais aussi pour les loisirs.

Les dirigeants du comité de l'Yonne et des clubs n'ont pas de plan de formation permettant d'améliorer la gouvernance et permettre le passage de la transformation numérique.

Le CEC n'est pas assez utilisé par les dirigeants du comité de l'Yonne.

Exemple de réforme et obligations :

Dématérialisation des démarches liées aux associations via le service public.

Compte CEC

Obligation pour les organismes formateurs d'être labellisé CNEFOP ou être certifié QUALIOP

Obligations RGPD

7.2 Conseils

Il est conseillé au club de faire un diagnostic interne, et de construire un projet qui permettent de lancer des orientations approuvées par les adhérents lors des AG.

La présentation du projet permettra l'obtention du soutien des instances et l'obtention de subvention.

Afin de limiter les coûts pour les clubs et le comité, les dirigeants doivent se saisir de l'opportunité du CEC.

Destinataires :

- Comité d'administration
- Président clubs
- Représentants clubs
- Diffusion site internet

le 26/06/2021